

PROGRAMME GLOBAL SUR LA CONVENTION MEDICRIME

Le programme "Countering falsified medical products- Global products" (CRIMFAMED) est un projet de suivi du projet "Needs Assessment-Falsified Medical products" (NAFAMED) qui a été achevé avec succès en juillet 2021.

Ce projet multirégional et multinational est conçu pour fournir une assistance technique et soutenir les États parties ainsi que d'autres pays dans la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et d'autres crimes similaires.

Juillet 2022 - Décembre 2023

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent.

Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les États membres.

Countering falsified medical products

Programme global



www.coe.int/medicrime

LA CONVENTION MEDICRIME

Conseil de l'Europe
Direction Générale I :
Droits de l'Homme et Etat de droit (DG I)
Division du droit pénal

medicrime@coe.int
www.coe.int/medicrime



LE PROJET EN UN COUP D'OEIL

- **Durée:** 1 juillet 2022 – 31 décembre 2023
- **Financement:** €290,000 (contribution volontaire)
- **Donneur:** Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France)
- **Mis en oeuvre par :** Le Secrétariat MEDICRIME du Conseil de l'Europe

QUE FERA LE PROJET ?

1. Promouvoir la Convention MEDICRIME par des campagnes en ligne (@MedicrimeC) et des événements ;
2. Améliorer et renforcer les cadres légaux, réglementaires et politiques. Le but est d'aligner les lois nationales avec la Convention MEDICRIME en suivant les recommandations notées dans le Rapport d'Analyse des lacunes rédigé dans le cadre du projet NA-FAMED ;
3. Construire et renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des professionnels légaux et des forces de l'ordre. Cela inclut la coordination nationale et régionale en améliorant l'usage du cours HELP sur la Convention MEDICRIME ;
4. Améliorer et renforcer la coopération internationale en matière pénale par l'établissement du Réseau 24/7 de points de contact nationaux ;
5. Faciliter la coordination et l'échange de bonnes pratiques entre homologues européens et internationaux et les secteurs du Conseil de l'Europe (notamment État de Droit/forces de l'ordre) pour coopérer, enquêter, arrêter les criminels et rompre le processus de contrefaçon.

LA "CONVENTION MEDICRIME" EST LE PREMIER INSTRUMENT DANS LE DOMAINE DU DROIT PÉNAL CONTRE LA FALSIFICATION DES PRODUITS MÉDICAUX ET LES DÉLITS SIMILAIRES IMPLIQUANT DES MENACES POUR LA SANTÉ PUBLIQUE



OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance de la Convention MEDICRIME
- Améliorer les cadres légaux pour combattre la contrefaçon de produits médicaux et autres crimes similaires
- Améliorer l'efficacité des acteurs à l'échelle nationale par la coopération et le renforcement des capacités
- Créer et/ou adapter un programme de formation MEDICRIME destiné aux forces de l'ordre et autres partis intéressés
- Œuvrer à plus de dialogue et de coopération nationale parmi les autorités publiques et le secteur privé grâce à des plateformes nationales. Établir et développer un réseau 24/7 pour la coopération internationale

QUI VA BÉNÉFICIER DE CE PROJET ?

- Les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe (CdE), les pays invités par le Comité des Ministres du CdE à signer et ratifier la Convention MEDICRIME, ainsi que les pays en situation avancée pour adhérer à la Convention MEDICRIME
- Les autorités légales et médicales, ainsi que les forces d'ordre et les douanes responsable de combattre la contrefaçon de produits médicaux et autres crimes similaires
- Les bénéficiaires, à terme : la population générale

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmenter le nombre de signatures et de ratifications de la Convention MEDICRIME
- Renforcer la conformité des cadres légaux, réglementaires et politiques à la Convention MEDICRIME
- Améliorer la capacité des professionnels légaux à appliquer la Convention MEDICRIME dans leur travail quotidien
- Conseils méthodologiques : comment établir un réseau 24/7 de coopération internationale et une plateforme nationale